



Enfance et éducation

FORMATION ET ACTIVITÉS D'INSERTION

Vous venez d'arriver à Genève et êtes bénéficiaire de l'Hospice général. Vous avez des questions sur l'accès à une formation, à des cours de français ou une mesure d'intégration ? Ce document vous donnera des informations sur :

1. La scolarité obligatoire :

- Est-ce que l'école est obligatoire à Genève ?
- Y a-t-il des classes d'accueil ou de transition pour les nouveaux arrivants ?
- Quelles sont les différentes possibilités de formation après le secondaire I ?
- Est-ce que je peux suivre des études dans une école supérieure ?
- Où est-ce que je peux avoir des informations supplémentaires ?

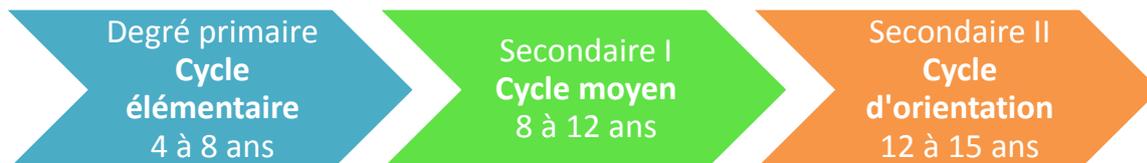
2. Mesures d'insertion de l'Hospice général :

- Ai-je le droit de suivre des cours de français ?
- Ai-je la possibilité de participer à des activités rémunérées ?
- Ai-je le droit à une aide pour trouver un emploi ?

1. La scolarité obligatoire

Est-ce que l'école est obligatoire à Genève ?

A Genève, la scolarité est obligatoire jusqu'à 18 ans et passe par 3 cycles I :



Tous les jeunes de 15 à 18 ans habitant sur le canton de Genève doivent être en formation pré-qualifiante ou qualifiante.

[Système éducatif du canton de Genève -Degrés primaire, secondaire I et secondaire II](https://www.edudoc.ch/static/web/bildungssystem/GE.pdf)
<https://www.edudoc.ch/static/web/bildungssystem/GE.pdf>

Y a-t-il des classes d'accueil ou de transition pour les nouveaux arrivants ?

Il existe des structures spécifiquement pour les jeunes récemment arrivés à Genève.

ACCESS II prépare les élèves soit à une filière scolaire, soit à une formation professionnelle 12^{ème} degré.

ASCS - Accueil soclaire

- Structure pour des jeunes francophones ou non, entre 15 et 19 ans, récemment arrivés à Genève.

ACC - Classe d'accueil

- Structure pour des élèves migrants de 15 à 19 ans, récemment arrivés à Genève désirant suivre une formation

CIS - Classe d'insertion scolaire

- Structure pour des élèves allophones, de 15 à 19 ans, issus de **classe d'accueil** ou récemment arrivés à Genève et **qui n'ont pas un niveau scolaire suffisant, en particulire en français**, pour intégrer une école à choix.

COP - Classe d'orientation professionnelle

- Structure pour des jeunes allophones âgés de 19 ans maximum qui n'ont **pas encore acquis le niveau de scolaire et l'autonomie exigés** à une entrée dans le **monde professionnel**.

CIP - Classe d'insertion professionnelle

- Structure pour les élèves de 15 à 19 ans, qui ont généralement été **scolarisés en langue française depuis moins de trois ans** avec pour objectif **la construction d'un projet professionnel**.

Quelles sont les différentes possibilités de formation après le secondaire I ?

Il y a plusieurs possibilités de poursuivre une formation après le degré secondaire I ou les classes d'accueil et de transition (scolaire, professionnelle).

- PAI (préapprentissage d'intégration) 1 an ou,
- AFP (attestation fédérale de formation professionnelle) 2 ans ou,
- CFC (certificat fédéral de capacité) 3 ou 4 ans ou,
- Ecole de culture générale 3 ans ou,
- Ecole de commerce
- Collège 4 ans.

Ces formations peuvent mener vers des maturités et ouvrir éventuellement la voie vers les Hautes écoles spécialisées, les universités, etc.

Est-ce que je peux suivre des études dans une école supérieure ?

La fréquentation des écoles supérieures (Universités, HES, etc.) n'est pas autorisée.

Des dérogations sont possibles dans certains cas exceptionnels et sous certaines conditions. Il est impératif de passer devant la commission d'admission des étudiants.

Ce point est à voir avec votre AS/ASIC.

Programme HORIZON académique :

L'Université de Genève offre un programme d'intégration sociale et académique pour les réfugiés qui ont dû interrompre un cursus d'études universitaires dans leur pays ou qui ont déjà achevé un ou plusieurs cycles d'études.

Où est-ce que je peux avoir des informations supplémentaires ?

A Genève, c'est l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC) qui peut vous renseigner à l'adresse suivante :

**OFPC Office pour l'orientation,
la formation professionnelle et continue**

Case postale 192

Rue Prévost-Martin 6

1211 Genève 4

T. +41 22 388 44 00

F. +41 22 546 98 21



Cet office peut également vous renseigner pour **des demandes de bourses d'études ou d'aide à la formation** et **des démarches de reconnaissance des diplômes**.

Quelques sites utiles :

www.citedesmetiers.ch

www.orientation.ch

2. Mesures d'insertion de l'Hospice général

Ai-je le droit de suivre des cours de français ?

L'apprentissage du français favorise l'intégration

A l'Hospice général c'est **l'unité formation de base** qui assure l'apprentissage du français.

- **Pour l'inscription** : veuillez-vous adresser à votre assistant social.

Vous serez orienté vers la cellule « évaluation » pour vous inscrire dans un cours adapté à votre niveau.

Des cours de français à l'externe sont également possibles.

Sur le site Bonjour Genève : <https://bonjourgeneve.ch/ou-puis-je-pratiquer-le-francais/>

Attention :

Avant de vous inscrire à un cours de français, discutez-en avec votre assistant social.

L'Hospice général ne prend pas en charge tous les cours.

Ai-je la possibilité de participer à des activités rémunérées ?

Lorsque vous vivez dans un centre d'hébergement collectif (chc) et que vous souhaitez faire une activité, il existe **3 types d'activités socio-professionnelles**.

- Veuillez-vous adresser à votre assistant social pour une inscription ou pour plus d'information.



AUC - Activité d'utilité communautaire au sein des centres d'hébergement collectif

- Les activités d'utilité communautaire visent la socialisation dans le nouveau contexte pour les résidents des unités d'hébergement collectif, ainsi que la paix sociale au sein des structures.

AUP - Activité d'utilité publique à l'extérieur centres d'hébergement collectif

- Les activités d'utilité publique visent la socialisation en dehors du lieu de résidence pour les résidents des unités d'hébergement collectif. Elles sont organisées en collaboration avec des collectivités publiques.

ADR - Activité de réinsertion

- Les activités de réinsertion vous permettent de créer un réseau social, afin d'avoir du plaisir à exercer une activité et de se sentir utile au sein d'un groupe.
- Différents domaines d'activités existent (accompagnement, animation, administration, activités manuelles, communication, activités techniques, enseignement).

Ai-je le droit à une aide pour trouver un emploi ?

En fonction de votre motivation, de votre expérience professionnelle et de votre connaissance du français et, si vous souhaitez débiter une activité d'insertion professionnelle, vous pouvez obtenir l'accompagnement d'un coach en insertion professionnelle de l'Hospice général.

Celui-ci peut vous aider à définir un projet professionnel, vous conseiller sur la formation et l'emploi et proposer des mesures adaptées.

- Veuillez-vous adresser à votre assistant social pour une inscription ou pour plus d'information.

